



## Chronique culturelle

# L'art est long, la vie est courte

## La donation dans le domaine culturel

■ PAR FÉLICITÉ GODBOUT, STAGIÈRE  
SUPERVISION DANIELLE BÉDARD



Photo : Louise Leblanc.

Danielle Bédard  
Développement affaires-culture  
Chambre de commerce de Québec  
Tél. : 418.692.3853, poste 246  
dbedard@ccquebec.ca

**S**i l'art est long, tel que nous l'a si bien indiqué Hippocrate, c'est que toute époque a connu ses gardiens qui se sont assurés qu'un certain patrimoine culturel traverse les années. Et vous, avez-vous l'âme de sentinelle?

Comme chef d'entreprise, vous devez régulièrement songer à vos décisions testamentaires, revoir votre portefeuille, réétudier vos actifs. Maintenant qu'un certain succès en affaires assure votre confort et celui de votre famille, avez-vous envisagé de rendre un peu à la culture?

« En nous unissant, des grandes institutions aux donateurs individuels, nous assurons la préservation du précieux héritage de la Literary and Historical Society of Quebec pour les années à venir... Mille fois merci à vous tous! » En 2008, les dirigeants du Morrin Centre ont adressé ces paroles aux donateurs du centre culturel de langue anglaise. Cette année-là, ils étaient plus de 275 à offrir une contribution financière. Comme c'est le cas pour la plupart des organismes à vocation culturelle, le développement du Morrin Centre repose sur ce type de financement.

Vous aussi pouvez contribuer à la survie de nos organismes culturels. Il n'est pas nécessaire de donner une fortune. Au contraire. Voici quelques-unes des options qui s'offrent à vous.

### Le don libre

Pourquoi ne pas envisager de faire un don libre à un organisme de votre choix? Vous pouvez le faire de façon ponctuelle, ou bien sur une base régulière. L'organisme choisi gèrera alors, selon ses priorités, l'argent ou les biens reçus.

### Le don spécifique

Certains organismes acceptent que le donateur

décide de la manière dont sa contribution sera utilisée. À vous de vous informer auprès de ceux qui vous ressemblent.

### Le don in memoriam

Vous pouvez également immortaliser la mémoire d'un être cher en faisant un don en son nom. Voilà une douce façon de rendre un dernier hommage.

### Le don planifié ou legs de bienfaisance

Le legs est une transmission de biens, ou d'une partie de biens, qui est faite par testament lors du vivant, mais qui ne prendra effet qu'au décès. Un legs doit pouvoir être annulé comme un contrat peut l'être, contrairement à la donation qui prend effet du vivant et est donc irrévocable.

Selon Nataly Rae de la Fondation communautaire du grand Québec, « une personne qui a toujours eu à cœur la culture, en étant un abonné, un ami d'un organisme culturel ou un donateur récurrent, voudra souligner son appui incontestable et de façon plus significative par un legs, car les montants sont souvent, sinon toujours, substantiels aux dons annuels ». Elle poursuit à propos des différents types de dons qui peuvent être considérés : « Les dons de REER ou de FERR, ainsi que les portefeuilles d'actions sont fiscalement privilégiés, car imposés fortement au décès. Le transfert des titres à une fondation soustrait la succession des impôts à payer grâce au reçu de charité émis. Le don d'assurance-vie est également fort intéressant ».

Il n'en tient donc qu'à vous de voir si la donation au domaine culturel est quelque chose qui vous convient. Sur ce, continuez de profiter de la vie! Après tout, elle n'est pas si courte que ça... ❧

Mosaïque photos :  
Violons du Roy, photo : David Cannon -  
L'Oeil de Poisson, artiste : Diane Landry,  
photo : Ivan Binet - Maison des métiers  
d'art de Québec, artiste : Alexandre  
Beullac, photo : Roger Côté - Manif d'art 5,  
photo : Javier Flores Cruz - Festival d'été  
de Québec, photo : Renaud Philippe -  
Théâtre du Trident, esquisse de costume :  
Catherine Higgins - Grand théâtre de  
Québec, murale de Jordi Bonet, photo :  
Louise Leblanc - Ataensha Productions,  
photo : Daniel Abel - Théâtre de  
l'Aubergine, photo : David Cannon